

**ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE
PRILLY – ECHALLENS ARASPE**

AGRANDISSEMENT DE L'ARASPE

**Rapport du groupe de travail « Réorganisation territoriale »
au chef du Département Santé et Services Sociaux**

1. Historique

Lors du dimensionnement territorial, voulu par la Constituante, le district d'Echallens s'est agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud. Dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze communes sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud.

Le Conseil d'Etat a alors émis le souhait que les RAS se réorganisent pour s'adapter sur les nouvelles limites. Le Conseil des régions a décidé de prendre les devants et a élaboré un projet qu'il a transmis au Département au printemps 2008. Ce projet comportait deux exceptions au principe voulu par le Conseil d'Etat. L'un concernait le Pays d'Enhaut et l'autre notre région. En effet, l'ARASPE est constituée de communes appartenant à trois districts différents. Cette exception à la règle était justifiée par le fait que le siège administratif est à Prilly, district de l'Ouest lausannois, que les quatre communes de Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux et Le Mont-sur-Lausanne se trouvent sur le district de Lausanne dont la RAS est déjà surdimensionnée, alors que le district du Gros-de-Vaud ne compte, à ce jour, qu'environ 220 dossiers RI sur un total de 660 dossiers.

Il est à noter que sur les dix communes de la rive gauche de la Venoge, deux souhaitent être rattachées à l'AAS de Romanel (Sullens et Boussens).

Au début de l'été 2009, une séance a eu lieu à Cossonay où il a été décidé que l'ARASPE présenterait un projet de création d'une AAS à Penthelaz. A l'automne, le président, le directeur, l'agent régional et la secrétaire de l'ARASPE ont présenté ce projet devant les municipaux des communes de la rive gauche de la Venoge. Il faut relever, qu'un local adéquat était disponible dans la maison de commune de Penthelaz.

Lors d'une séance organisée à St-Cierges, ils ont également présenté la structure de l'ARASPE aux municipaux des communes du Plateau du Jorat.

Au début de l'année 2010, une réunion s'est tenue au Château cantonal avec les représentants du comité directeur de l'ARASPE et des deux régions déjà mentionnées, du Préfet et d'une Députée. Cette séance a été présidée par Monsieur M. Wehrli, président du Conseil des régions RAS. Il a été décidé de constituer un groupe de travail, présidé par Monsieur le Préfet M.-E. Piot. Ce groupe de travail devait élaborer un projet réglant le rattachement des 25 nouvelles communes au sein de l'ARASPE. Il était composé de :

Président Monsieur le préfet M.-E. Piot

ARASPE	Messieurs	E. Lasserre	Municipal à Prilly et Président de l'ARASPE
		M. Amaudruz	Municipal au Mont-sur-Lausanne
		J. Baudet	Municipal à Romanel
		W. Blum	Municipal à Echallens

Rive gauche de la Venoge	Messieurs	Y. Jauner R. Weissbrodt	Municipal à Penthalaz Municipal à Vufflens-la-Ville
Plateau du Jorat	Madame Monsieur	F. Arlaud J.-M. Pasche	Syndique de Sottens Syndic de Martherenges
Administration de l'ARASPE	Messieurs Madame	M. Hoffman V. Sugnaux Y. Saya	Directeur de l'ARASPE Agent régional des assurances sociales Secrétaire

Le groupe de travail a siégé à plusieurs reprises jusqu'en août 2010. Les points suivants ont été établis :

- Maintien statutaire des antennes AAS existantes (actuellement Cheseaux-sur-Lausanne)
- Les communes de la rive gauche de la Venoge renoncent, à ce stade, à créer une AAS à Penthalaz. Elles préfèrent la solution d'un renforcement de l'agence d'Echallens. Une partie du groupe de travail est surprise de ce choix qui ne semble pas avantager les habitants de cette région.
- Les communes du Plateau du Jorat seront rattachées à l'AAS d'Echallens.
- Les 25 nouvelles communes demandent à ce que les comptabilités différenciées pour les quatre régions soient remplacées par un tarif communal unique par habitant.
- Les communes dépendant des agences du Mont-sur-Lausanne et de Romanel demandent le maintien du système de la comptabilité différenciée. La commune de Prilly préfère le tarif unique, mais acceptera le tarif différencié s'il est maintenu.
- Les 25 nouvelles communes demandent à ce que l'antenne d'Echallens pour le RI, soit renforcée de telle sorte que leurs bénéficiaires, qui doivent également se rendre à l'ORP, puissent aller à Echallens plutôt qu'à Prilly.
- Les communes de la rive gauche de la Venoge demandent la création d'une nouvelle RAS réservée aux communes du district du Gros-de-Vaud.
- Les 25 nouvelles communes demandent à ce que le nom ARAS Prilly Echallens soit remplacé par ARAS Prilly – Gros-de-Vaud.
- Les 5 communes, hors Gros-de-Vaud, demandent que la représentativité au Conseil Intercommunal soit revue pour tenir compte, non seulement du principe « une commune – une voix », mais aussi de la population.

2. Lignes directrices

Un consensus ne pouvant être atteint sur plusieurs points, il a été décidé d'élaborer un rapport reflétant les différents enjeux et de poser sept questions aux assemblées de communes. Le rapport a été envoyé à toutes les communes suffisamment à l'avance pour que leurs délégués puissent se prononcer lors de deux assemblées qui ont toutes deux siégé le 10 novembre 2010. La première représentait l'ARASPE et la seconde les 25 nouvelles communes.

Suite aux votes qui ont eu lieu, les lignes directrices suivantes ont pu être établies :

- 2.1. A l'unanimité les deux assemblées ont accepté l'intégration des 25 nouvelles communes.
- 2.2. A l'unanimité les deux assemblées, moins 3 abstentions, ont accepté que les coûts d'investissement pour l'élargissement de l'AAS d'Echallens à 25 nouvelles communes soient supportés par l'ensemble des communes du pôle d'Echallens.
- 2.3. L'élargissement de l'antenne RI d'Echallens aux 25 nouvelles communes a été accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.
- 2.4. L'introduction d'un tarif unique par habitant pour toutes les agences AAS a été acceptée par 35 oui, 13 non et 1 abstention.
- 2.5. Le vote concernant la création d'une RAS unique pour le district du Gros-de-Vaud a été abandonné par les délégués de l'ARASPE, suite à la réponse négative du chef de département dans sa lettre du 4 novembre 2010.
Les nouvelles communes ont toutefois procédé à un vote, dont le résultat est de 20 voix favorables à cette création et 2 abstentions.
- 2.6. La représentativité est actuellement nettement défavorable aux 5 communes situées en dehors du district du Gros-de-Vaud, puisqu'à l'assemblée générale chaque commune compte pour 1 voix.
Trois variantes ont été proposées :
1 voix pour chaque tranche de 100 habitants
1 voix pour chaque tranche de 200 habitants
1 voix pour chaque tranche de 500 habitants

Le résultat n'étant pas clair, il a été décidé que dans le préavis qui sera préparé, les assemblées se détermineront entre 1 voix pour 100 habitants et 1 voix pour 500 habitants.
- 2.7. Le titre ARAS Prilly-Echallens a été accepté à l'unanimité, 26 voix, par l'ARASPE.
ARAS Prilly-Gros-de-Vaud n'a recueilli aucun suffrage. Les nouvelles communes souhaitent une autre appellation qui reste à définir pour marquer un nouveau départ à l'association.
Les assemblées mentionnées sous 2.6 décideront.

Par ailleurs, les points suivants ont été abordés :

- 2.8. Le préfet du district du Gros-de-Vaud sera le préfet représentant les trois districts. Les deux autres préfets seront informés comme actuellement.
- 2.9. Il est envisagé de transférer le siège de l'association de Prilly à Echallens tout en conservant la direction à Prilly.

3. Programme :

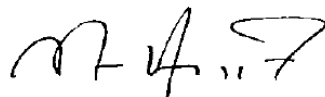
Le groupe de travail a terminé la mission qui lui a été confiée puisque les lignes directrices de la nouvelle association sont définies.

Le comité directeur de l'ARASPE est chargé d'établir un préavis qui sera présenté à toutes les communes au printemps 2011. Les communes tiendront une seule assemblée, dont le premier acte sera l'adhésion des nouvelles communes à l'actuelle ARASPE pour se prononcer sur un projet détaillé de la future association.

Dans une telle situation, notamment l'intégration de nouvelles communes, les statuts doivent être revus et acceptés par l'ensemble des communes de l'ARASPE et également par les 25 nouvelles communes. **Ces votes devront avoir lieu avant l'été 2011, laissant ainsi aux services administratifs le temps nécessaire pour tout mettre en place pour un démarrage au 1^{er} janvier 2012.**

Toutes les communes resteront affiliées à leurs RAS respectives jusqu'au 31 décembre 2011.

Le président du groupe de travail



Marc-Etienne Piot

Le président de l'ARASPE



Etienne Lasserre

Prilly, le 20 décembre 2010